

adressesographe

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES FINANCIÈRES

Nom du client/patient : _____

Dossier médical n° _____

Loi sur la santé mentale : Sec. 54 (1) Dès l'admission d'un malade dans un établissement psychiatrique, un médecin l'examine afin d'établir s'il est capable de gérer ses biens. 1992, chap. 32, par. 20 (41).

_____ a été examiné le _____
(Nom du client/patient) Date (jj/mm/année)

et a été jugé :

- Capable étant donné la connaissance qu'a le patient/client de la nature et de l'importance de ses biens matériels et de sa capacité de décider de la façon dont ils doivent être gérés
- Incapable étant donné que, en raison d'un trouble mental, le patient/client n'as pas la capacité de décider de la façon dont ses biens matériaux doivent être gérés

1. Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 54 (4)) : le formulaire 21 a été rempli le :

_____ par _____
Date (jj/mm/année) Nom du médecin

2. Avis de maintien du Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 57 (2)) : le formulaire 24 a été rempli le :

_____ par _____
Date (jj/mm/année) Nom du médecin (jj/mm/année)

3. Avis d'annulation du Certificat d'incapacité de gérer ses propres biens (Sec. 56) : le formulaire 23 a été rempli le :

_____ par _____
Date (jj/mm/année) Nom du médecin